



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 13

CAMPAGNE GENERALISEE DE VACCINATION CONTRE LA CLAVELE OVINE

Dans le cadre du programme national de lutte contre les maladies animales contagieuses et dans le but de préserver l'état sanitaire du cheptel animal, le Département de l'Agriculture à travers l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) lance une campagne nationale de vaccination des ovins contre la **clavelée**, durant la période allant du 7 mars au 27 mai 2011.

Cette campagne sera réalisée **gratuitement** au profit des éleveurs d'ovins et vise la prémunition du cheptel ovin national contre cette maladie à travers la vaccination de plus de 90% du cheptel ovin national estimé à 17 millions de têtes.

Il est à signaler que la clavelée ovine est une maladie virale contagieuse qui sévit d'une manière enzootique au Maroc et dans les pays du Maghreb, d'Afrique, du Moyen Orient, et dans d'autres pays asiatiques. C'est une maladie spécifique du mouton **non transmissible à l'Homme**.

Toutes les dispositions nécessaires : financières par la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 64 millions Dirhams, logistique et ressources humaines, ont été prises par l'ONSSA pour assurer le bon déroulement de cette campagne. Celle-ci sera réalisée par les services vétérinaires provinciaux relevant des Directions Régionales de l'ONSSA et par les vétérinaires privés munis du mandat sanitaire, avec le concours des autorités locales.

Compte tenu de l'importance de cette campagne, l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires invite l'ensemble des éleveurs à adhérer à cette campagne de vaccination et à se présenter à la date et aux lieux de rassemblement qui seront programmés par les services vétérinaires provinciaux en étroite collaboration avec les autorités locales.

Rabat le 21/03/2011

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Contact : M. Abderrahman Hansal

06-73-99-78-38 ☐

www.onssa.gov.ma